



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS MOIS DE NOVEMBRE 2024

Six membres du parti CNL arrêtés en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 novembre 2024 indique qu'en date du 10 novembre 2024, vers 17 heures, sur la colline Musumba, commune Kinyinya, province Ruyigi, six membres du parti CNL dont Ndereyimana André, représentant de ce parti sur cette même colline ; Jean Marie Ngendahayo, représentant de ce parti dans la commune Kinyinya ; Egide Ngomiraganje ; Lazard Sindotuma ; Dieudonné Kwizera et Gratien Gwire qui considèrent Agathon Rwasa comme chef de ce parti, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de Kinyinya, par Djuma Ndereyimana, le commissaire de police à Kinyinya. Selon des témoins oculaires, ils étaient en train de dialoguer comme d'habitude chez leur ami et voisin André Ndereyimana, représentant de ce parti sur cette même colline.

Selon les mêmes sources, tous ces membres du parti CNL, ont été accusés de faire une réunion du parti sans permission, ce que ces derniers n'acceptent pas mais expliquent que comme c'était dimanche, c'est simple de rencontrer les amis et discuter surtout que tous étaient des voisins et signalent que six personnes seulement ne peuvent pas faire une réunion. En date du 11 novembre 2024, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

D'après les mêmes sources, en date du 13 novembre 2024, ils ont comparu devant le substitut du procureur de Ruyigi où ils ont été interrogés s'ils sont tous membres du parti CNL pro Honorable Agathon Rwasa. Les accusations qu'ils n'ont pas niées, ils ont accepté qu'ils étaient depuis longtemps membres du parti CNL pro Agathon Rwasa et ont été accusés de la tenue illégale d'une réunion, ce qu'ils ont rejeté en bloc car là où ils ont été arrêtés il n'y avait aucun indice qui montre qu'ils voulaient ni perturber la sécurité, ni la tenue de la réunion. Après l'interrogatoire devant le ministère public, les 6 membres du parti CNL ont regagné le cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

En date du 14 novembre 2024, ils ont été conduits à la prison centrale de Ruyigi. Deux chefs d'accusation sont à leur charge: la perturbation de sécurité et la tenue illégale de la réunion. La population de cette colline, les familles des victimes et les autres membres du parti CNL plaident pour que ces membres soient relâchés car, disent-ils, ils sont emprisonnés illégalement et sont victimes de leurs idéologies politiques.